

NOTE

Ce procès-verbal pourrait être modifié lorsqu'il sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance du conseil.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du mardi 2 juillet 2019, à 18 h 30, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
Mme la conseillère Caroline Cossette
M. le conseiller Vincent Fortier

Sont absents : M. le conseiller Joël Boucher
Mme la conseillère Louise Dion
M. le conseiller Ludovic Grisé Farand

Sont également présents, le directeur général, M. Sylvain Brouillette, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

La conseillère Marilou Alarie se joint aux délibérations à 18 h 32.

190702-1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Caroline Cossette, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

190702-1.2 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020-2021-2022 DE LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Vincent Fortier, et RÉSOLU d'adopter de Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, indiquant des dépenses de 42 450 000 \$ pour l'année 2020, de 69 655 000 \$ pour l'année 2021 et de 12 130 000 \$ pour l'année 2022;

De publier dans le Journal Les Versants le document explicatif relatif au Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. ch.C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Réfection des rues Rigaud et Beaumont;
- Report de la réfection de la rue Beaumont - Dépôt d'un document de réflexion des citoyens - Rue collectrice principale et enfouissement des fils - État du dossier sur le réaménagement de cette rue;
- Demande de commentaires supplémentaires sur la présentation du maire et quantification de certains projets.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la levée de la séance à 18 h 57.

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant